

COMMUNE DE FRANCAITROFF
NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2023

Dans le cadre de l'application de la loi 2015-991 du 07.08.2015 dite « loi NOTRe », les communes, quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

L'exercice 2022 a été marqué par :

Au niveau des dépenses de fonctionnement :

- **Au chapitre 011 : Charges à caractères générales**, le plus gros poste de dépenses reste **le compte 611 Contrats de prestations et services** qui comprend entre autres les dépenses liées à la gestion du périscolaire. Le montant versé à l'OPAL (association en charges du périscolaire) était de 65 347,02 € en 2022. Les autres prestataires liés à ce compte sont la Communauté de Communes du Saulnois (CCS) pour les missions ADS, l'entretien des avaloirs et le service balayage (7 650,05 €) et l'Hôpital de Dieuze pour le service « MOBIBUS » (800 €)

Les réalisations du **compte 6068 « autres matières & fournitures »** ont été supérieures aux prévisions. Il s'agit ici principalement des dépenses liées à la rénovation d'un logement communal au 2 Rue des Jardins ainsi qu'à l'achat de matériaux lié la réalisation de l'agence postale qui a ouvert en janvier 2023. Néanmoins, nous retrouvons en recette exceptionnelle un montant identique correspondant aux remboursements des frais d'installation de l'agence pris en charge par la Poste.

Les réalisations des autres postes de dépenses de ce chapitre sont pour la plupart inférieures ou quasiment identiques aux prévisions. On pourra noter qu'un effort non négligeable a été réalisé sur les dépenses des fluides (eau, électricité, combustibles) marquant une baisse de ces postes de dépenses malgré la conjoncture économique actuelle. (Voir détail un peu plus loin dans cette note)

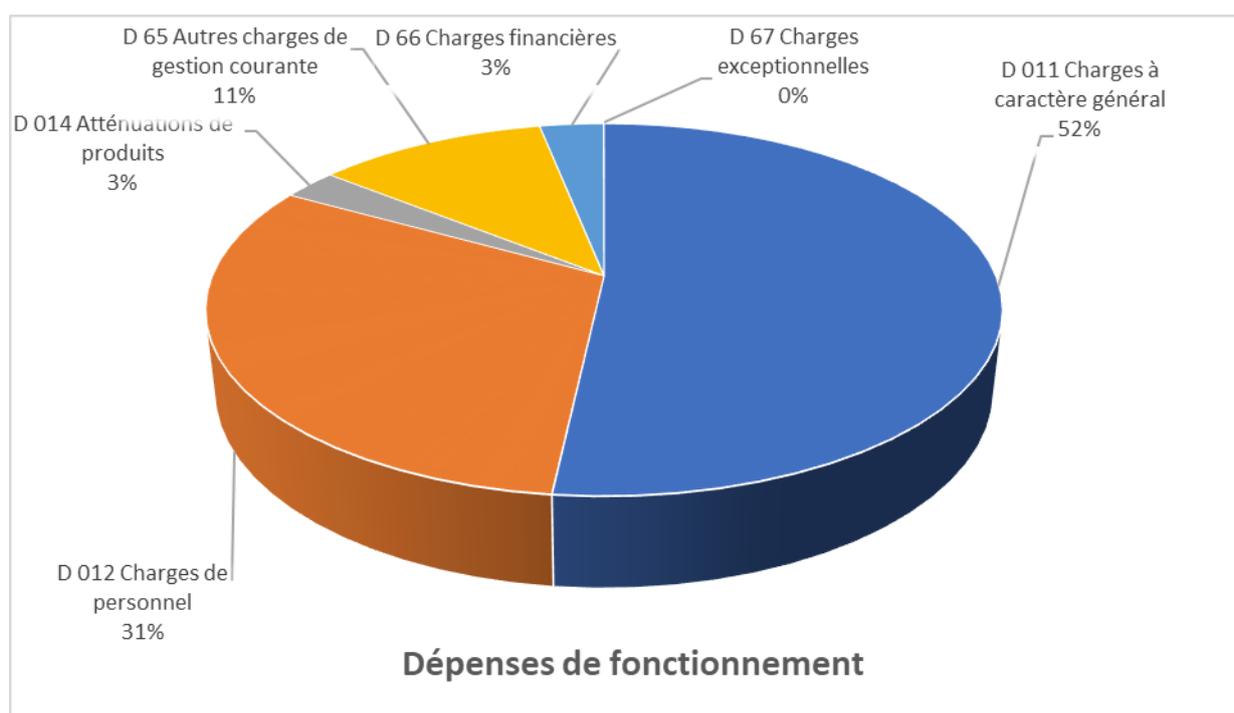
- **Au chapitre 012 : dépenses liées aux charges du personnel** : Elles sont également légèrement inférieures aux prévisions. Les effectifs du personnel n'ont pas évolué durant l'année 2022, à savoir:
 - 1 Rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe, cat B, à temps plein (35/35^{ème})
 - 1 adjoint administratif, cat C, à temps non complet (17,5/35^{ème})
 - 1 adjoint technique titulaire, cat C, à temps plein (35/35^{ème}).
 - 1 ATSEM 1^{ère} classe, cat C, à temps non complet (24,5/35^{ème})
 - 1 adjoint technique affecté aux écoles, cat C, à temps non complet (24,5/35^{ème})

A noter qu'en 2023, 1 agent chargé de la gestion de la Poste a été recruté par la commune à raison de 20 h par semaine. Cet agent a bénéficié d'un contrat d'accompagnement (CUI) d'un an et dont l'état prend à sa charge 50 % des dépenses. De plus, dans le cadre de la convention signée avec la Poste, cette dernière reverse chaque mois une indemnité compensatrice de 1 209 €.

- **Au chapitre 065 : Autres charges de gestion courantes** : Les dépenses liées à ce chapitre sont inférieures aux prévisions. Ce chapitre concentre, entre autres les dépenses liées aux indemnités des élus (compte 6531) ainsi que les contributions versées aux autres organismes (Autres communes, syndicats, etc...) et le versement des subventions aux associations. Depuis 2022, la dépense liée à la contribution au SDIS de la Moselle est versée directement par la CCS.

Détail par chapitre

Chapitres	Prévisions 2022	réalisations 2022
D 011 Charges à caractère général	276 100,00 €	256 406,27 €
D 012 Charges de personnel	168 300,00 €	155 488,41 €
D 014 Atténuations de produits	13 123,00 €	13 123,00 €
D 65 Autres charges de gestion courante	97 935,88 €	55 173,43 €
D 66 Charges financières	16 640,00 €	15 291,29 €
D 67 Charges exceptionnelles	1 000,00 €	110,00 €

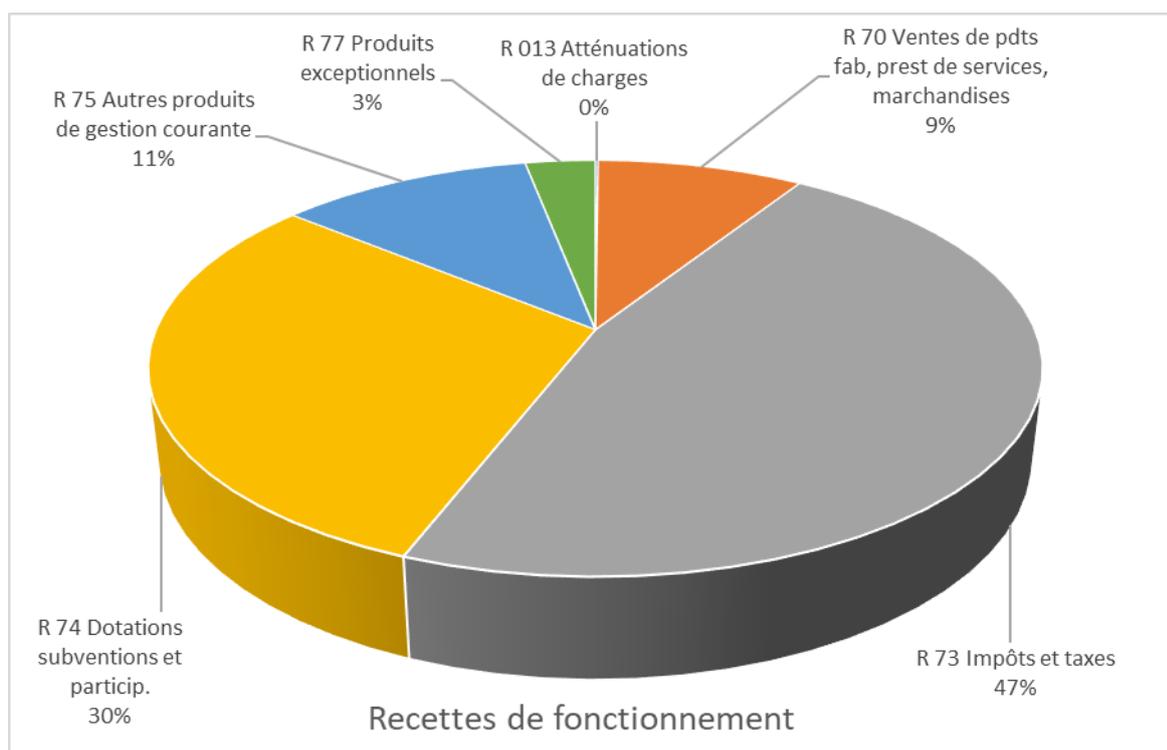


Au niveau des recettes de fonctionnement :

- Les ventes de bois sont supérieures aux prévisions (chapitre 70 : vente de produits fabriqués, prestations de service). Le bois a pris de la valeur par rapport à 2021.
- La création de concessions dans le cimetière communal depuis juillet 2022 44a rapporté 1 030,54 € en 2022.
- Les recettes en matière d'impôts et taxe (Chapitre 73 : impôts et taxes) sont légèrement supérieures aux prévisions (notamment pour les fonds de péréquation)
- La perception des dotations de l'état reste stable et conforme aux prévisions ainsi que le FCTVA pour la partie « fonctionnement » (Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations)
- Les réalisations du chapitre 75 Autres produits de gestion courante correspondent essentiellement au compte 752 « revenus des immeubles » (encaissement des loyers) et au compte 7588 « autres produits divers de gestion courante » (encaissement des charges locatives en 2022, remboursement de sinistres)
- En produits exceptionnels : la commune a encaissé la vente de 2 parcelles Rue des Eglantiers (à M. FORMERY) et Rue des Orchidées (à M. SCHWAB) pour un total de 19 486 €.

Détail par chapitre

chapitres	Prévisions 2022	réalisations 2022
R 013 Atténuations de charges	300,00 €	741,73 €
R 70 Ventes de pdts fab, prest de services, marchandise	40 300,00 €	57 352,40 €
R 73 Impôts et taxes	300 861,00 €	301 434,80 €
R 74 Dotations subventions et particip.	200 297,00 €	193 897,31 €
R 75 Autres produits de gestion courante	55 000,00 €	70 572,34 €
R 77 Produits exceptionnels	19 486,00 €	19 486,00 €



Au niveau des dépenses d'investissement :

Chapitre 16 : Emprunts

Le remboursement de l'emprunt contracté auprès du Crédit Mutuel est conforme aux prévisions et au tableau d'amortissement (826 000 € contracté en 2011 et allant jusqu'en octobre 2026 pour la construction du groupe scolaire)

Afin de pouvoir réaliser les travaux de restructuration de la Rue de ST-Avoid, un nouveau prêt d'un montant de 500 000 € a été contracté auprès du Crédit Mutuel en 2022 pour une durée de 15 ans avec un taux fixe de 2,20 %.

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

Cela concerne la dépense liée à la réalisation d'un plan topographique de la rue de St-Avoid.

Contrairement aux années précédentes, il n'y a plus la dépense d'investissement relative au logiciel JVS version cloud (compta, paie, élections, population, etc...). Les dépenses pour ce chapitre ont été conformes aux prévisions.

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

Les travaux réalisés en 2022 d'un montant total de 275 055,94 € sont :

- Les travaux sylvicoles (forêt) : **18 897,76 €**
- L'aménagement de la place publique Rue des Jardins : **11 994,00 €**
- Dépenses bâtiments publics (dalles LED mairie, hall SDF, écoles, climatisation mairie – agence postale, rénovation agence postale) : **33 398,60 €**
- **Rénovation des allées du cimetière : 126 411,79 €**
- Restructuration Rue de St-Avoid : **54 705,82 €**
- Viabilisation parcelle DORR : 5 570,34 + 6 773,52 + 4 121,95 = **16 465,81 €**
- Matériel pour le service technique (foreuse, tondeuse, pompe à eau) : **2 142,32 €**
- Voirie (acquisition de poubelles) : **486 €**
- Matériel de bureau et informatique (capteurs Co2, 24 tablettes + coques pour l'école) : **10 553,84 €**

Les restes à réaliser à reporter sur le budget de 2023 : (DEPENSES)

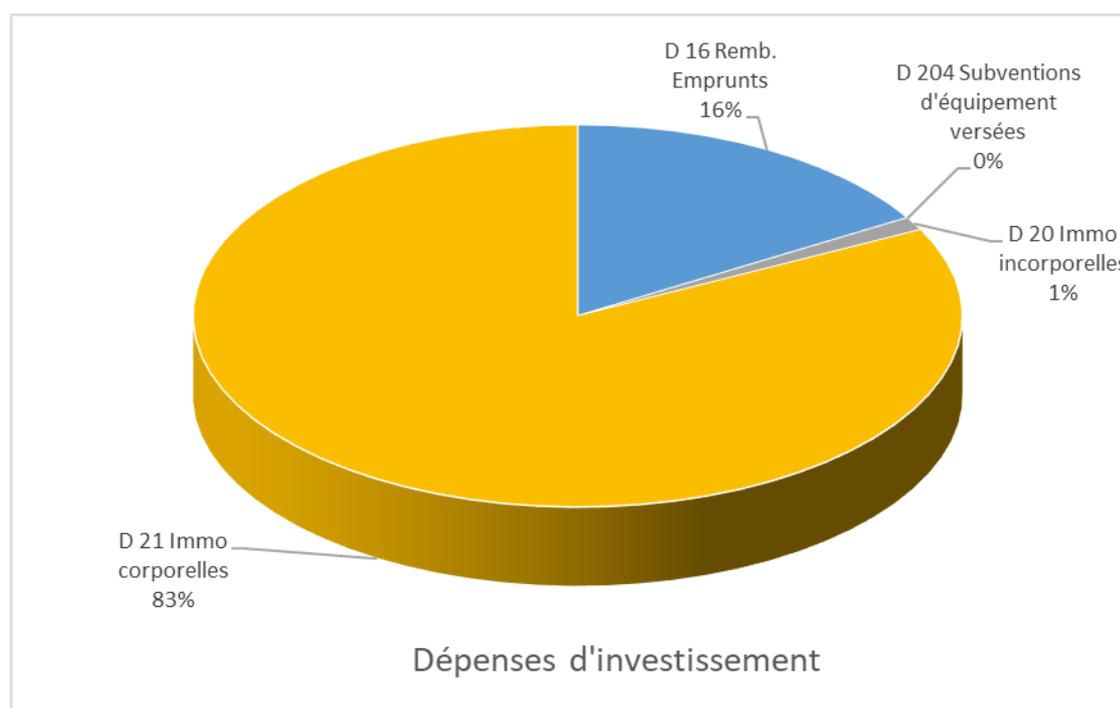
- Restructuration Rue de St-Avoid (721 193,30 €)

Les restes à réaliser à reporter sur le budget de 2023 : (RECETTES)

- Subvention - DETR Restructuration Rue de St-Avoid (61 593,97 €)

Détail par chapitre

chapitres	prévisions 2022	réalisations 2022
D 16 Remb. Emprunts	70 240,00 €	69 493,56 €
D 204 Subventions d'équipement versées	11 000,00 €	0,00 €
D 20 Immo incorporelles	9 050,00 €	4 800,00 €
D 21 Immo corporelles	1 159 840,23 €	349 349,50 €



Au niveau des recettes d'investissement :

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves

Ce chapitre contient le versement du FCTVA de l'année 2021 (11 919,20 €), de la perception de la taxe locale d'équipement, de la taxe d'aménagement (2 921,64 €) et de l'affectation d'une partie du résultat de 2021 (compte 1068) pour 134 814,61 €

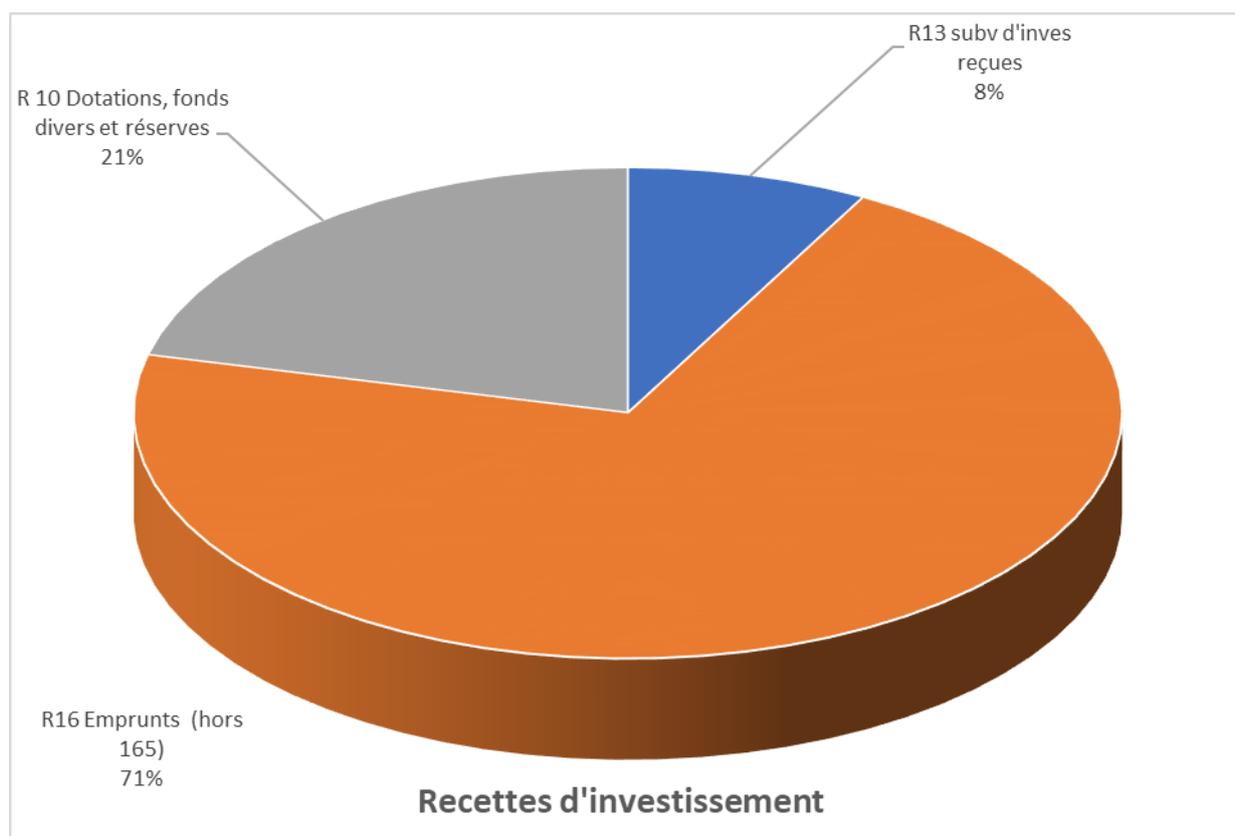
Chapitre 13 : Subventions d'investissement

Différentes subventions ont été perçues en 2022 :

- Plan de relance continuité pédagogique (pour l'acquisition des 24 tablettes) : **6 963,03 €**
- Micro-projet pour la place Rue des Jardins : **4 198 €**
- Ambition Moselle pour la rénovation des allées du cimetière : **17 000 €**
- DETR pour la rénovation des allées du cimetière : **27 597,50 €**

Détail par chapitre

chapitres	prévisions 2022	réalisations 2022
R13 subv d'inves reçues	117 352,50 €	55 758,53 €
R16 Emprunts (hors 165)	500 600,00 €	500 400,00 €
R 10 Dotations, fonds divers et réserves	148 285,61 €	149 655,45 €



BUDGET PRIMITIF 2023

A noter que depuis 2022, la nouvelle nomenclature comptable M57 remplace la nomenclature comptable M14. Certains comptes sont fusionnés ou renumérotés.

I) DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

1) Les dépenses générales (chapitre 011)

Focus sur *l'évolution des fluides* :

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Prévision 2023
Eau (60611)	3 389,04 €	2 788,47 €	3 875,26 €	3 009,52 €	3 100,00 €
Electricité (60612)	20 161,20 €	17 155,68 €	20 783,33 €	16 864,64 €	20 000,00 €
Combustibles (60621)	20 273,58 €	20 468,73 €	17 461,96 €	10 178,70 €	10 000,00 €
Carburant (60622)	1 484,94 €	1 604,42 €	1 590,05 €	1 930,01 €	2 100,00 €

Focus sur *l'évolution des contrats de prestations de services* :

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Prévision 2023
Prestations de services (611)	129 020,81 €	82 055,48 €	56 813,38 €	73 794,07 €	65 700,00 €

Les dépenses de ce compte concernent essentiellement les frais liés au périscolaire (OPAL) et les contrats de services publics avec la CCS (balayage, nettoyage des avaloirs, ADS) ainsi que le contrat MOBIBUS avec l'Hôpital de Dieuze.

Focus sur *l'entretien du patrimoine communal* :

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Prévision 2023
Bâtiment publics (615221)	2 826,02 €	12 922,15 €	4 420,43 €	8 575,64 €	10 000,00 €
Autres bâtiments (615228)	3 438,97 €	2 669,48 €	2 274,90 €	0,00 €	5 000,00 €
Voirie (615231)	5 493,10 €	9 110,10 €	20 631,10 €	9 119,40 €	5 000,00 €
Réseaux (615232)	7 131,60 €	3 567,60 €	1 741,80 €	3 720,00 €	4 000,00 €
Bois et Forêts (61524)	17 732,10 €	14 404,75 €	14 308,27 €	16 800,00 €	16 800,00 €

Ces prestations sont réalisées par les entreprises. Les dépenses aux comptes 615221, 615231, 615232 sont éligibles au FCTVA

2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Pour 2023 la masse salariale de la commune est répartie selon les postes suivants : les rémunérations brutes, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales.

Le nombre de postes ouverts au tableau des effectifs est de :	5
Le nombre de poste pourvus est de :	5
Le nombre de poste non-pourvus est de :	0
Le nombre d'agents titulaires / stagiaires est de :	5
Le nombre d'agents non-titulaires est de :	0
Le nombre de poste à temps complet est de :	2
Le nombre de poste à temps non-complet est de :	3
Le nombre de poste à temps partiel est de :	0

Les dépenses liées à la rémunération du personnel (rémunération + charges, assurance) : 179 600,00 €
 Les dépenses liées à la médecine du travail s'élèvent à : 600,00 €

3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Le montant prévisionnel des indemnités de fonction s'élève à 39 600,00 € (indemnités des élus)

Les subventions aux associations sont d'un montant de : 2 900,00 €

Les demandes se répartissent entre <u>les associations locales</u> suivantes :	<u>montants alloués</u>
➤ Club Canin :	0,00 €
➤ Association « Les Coccinelles »	950,00 €
➤ Football club	1 500,00 €
➤ Association les arboriculteurs	250,00 €

Demandes des <u>associations extra-locales</u> :	
➤ Souvenir Français d'Albestroff	100,00 €
➤ Restos du Cœur d'Augny	100,00 €

Avec la nouvelle nomenclature M57, certains comptes du chapitre 67 « charges exceptionnelles » sont transférés au chapitre 65 (Intérêts moratoires, secours et dots, subventions exceptionnelles). Le versement d'une somme de 16 635,88 € est prévue au budget « lotissement » afin d'équilibrer ce dernier en cas de vente de la dernière parcelle.

4) les charges financières (chapitre 66)

Le montant des intérêts à rembourser en 2023 est de 21 120,00 € pour l'emprunt de 826 000 € contracté en 2011 ainsi que pour l'emprunt de 500 000 € contracté en 2022.
 Une prévision de 1000 € pour le remboursement des intérêts de la ligne de trésorerie de 100 000 € (en cas d'utilisation de cette dernière)

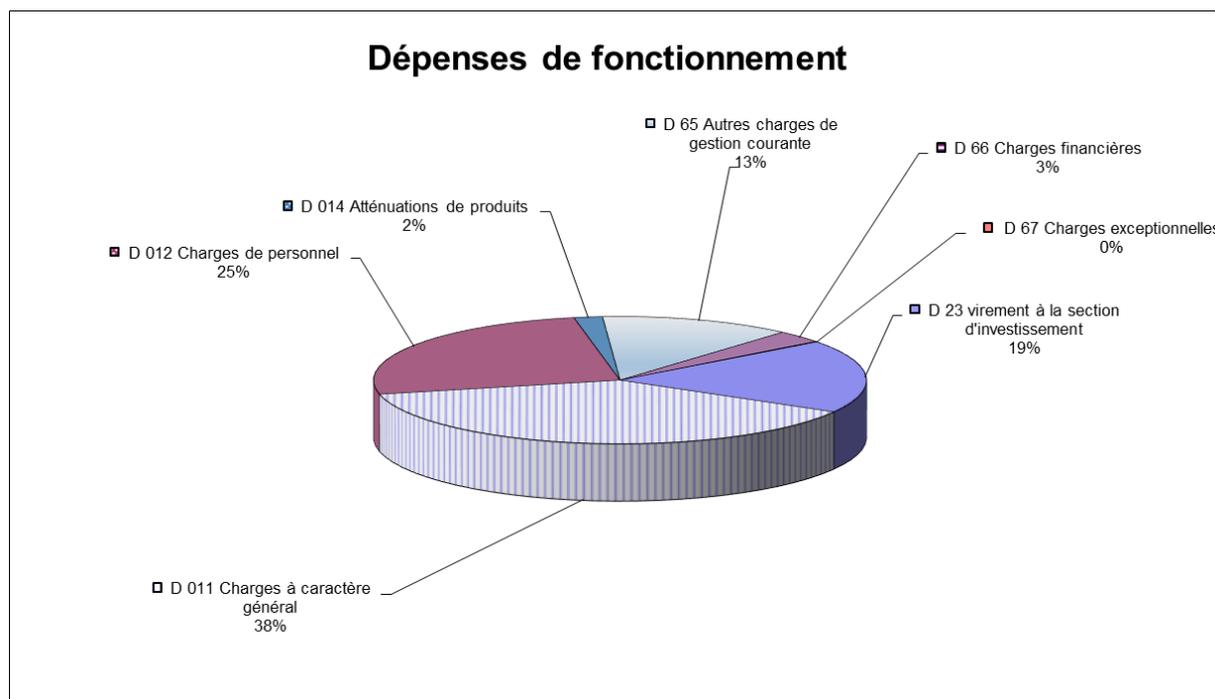
5) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Une somme de 1 000 € est prévue en cas d'annulation de titres de recette sur exercices antérieurs

6) le virement à la section d'investissement est de : 130 944,32 €

Détail par chapitre

Chapitres	prévision 2023
D 011 Charges à caractère général	268 365,89 €
D 012 Charges de personnel	180 200,00 €
D 014 Atténuations de produits	13 123,00 €
D 65 Autres charges de gestion courante	88 800,00 €
D 66 Charges financières	22 100,00 €
D 67 Charges exceptionnelles	1 000,00 €
D 23 virement à la section d'investissement	130 944,32 €



II) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les recettes proviennent des services suivants :

- Vente de bois
- RODP (redevance d'occupation du domaine public par EDF et France télécom, ATC France, SFR)
- location de la chasse (2 500 € pour le lot n°1 et n°2)
- charges locatives des baux ruraux

Les principaux produits des services et du patrimoine ont évolué de la manière suivante :

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Prévision 2023
Coupe de bois (7022)	95 516,11 €	7 113,39 €	26 336,29 €	47 183,49 €	15 200,00 €
Menus produits forestiers (7023)	4 332,91 €	3 913,00 €	1 246,00 €	3 618,00 €	2 100,00 €
Redevance d'occupation du Domaine public (70323)	838,86 €	851,43 €	1 351,43 €	1 418,43 €	1 400,00 €

2) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les bases et les taux d'imposition ont évolué de la manière suivante :

	2019	2020	2021	2022	Prévision 2023
Base TH	601 491	./.	./.	20 403	21 852
Taux TH	20,54	./.	./.	./.	20,54
Base TFB	463 233	483 700	484 841	502 032	530 900
Taux TFB	17,56	17,56	31,82	31,82	31,82
Base TFNB	59 422	59 400	59 481	61 541	65 800
Taux TFNB	49,07	49,07	49,07	49,07	49,07
Base CFE	./.	./.	./.		./.
Taux CFE	./.	./.	./.		./.

Le produit fiscal attendu pour 2023 s'établi à : 205 708,00 €. Pas d'augmentation des taux

A noter que depuis 2021 la part TF du département est reversée aux communes. Par conséquent le taux départemental 2020 de 14,26 s'additionne à celui de la commune (17,56), soit 31,82.

À la suite de la réforme fiscale (suppression de la taxe d'habitation), Les centres de services fiscaux déterminent des coefficients correcteurs afin de compenser la perte de la TH. Le produit prévisionnel compensatoire de la Taxe d'habitation s'élève à 68 350 €. Néanmoins, en 2023 la commune doit à nouveau voter un taux pour la TH des résidences non principales (secondaires, vacants)

A noter également que, la CFE (cotisation foncière des entreprises), IFR, CVAE sont perçus par la CCS à notre place à la suite du passage à la Fiscalité Professionnelle Unique de la Communauté de Communes du Saulnois. En revanche, la commune va percevoir de la CCS une attribution de compensation d'un montant sensiblement équivalent.

Les autres produits issus de la fiscalité ont évolué de la manière suivante :

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022 **	Prévision 2023 **
IFER	./.	./.	./.	./.	./.
Fonds de péréquation	37 151,21 €	33 942,16 €	43 017,54 €	37 324,81 €	32 800,00 €
Taxe sur la consommation d'électricité	16 002,97 €	16 421,60 €	18 274,86 €	5 047,99 €	./.

* : cette somme comprend : 12 800 € de compensation par la CCS pour la CFE, IFR, CVAE + 20 000 € de Fds péréquation des DMT0

** : la commune a encore perçu le 4^{ème} trimestre 2021 en 2022, à compter de 2022 la taxe est versée à la CCS

3) Dotations et participations (chapitre 74)

Les dotations de l'Etat ont évolué de la manière suivante :

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Prévision 2023
Dotation forfaitaire (7411)	77 568 €	77 984 €	67 145 €	67 006 €	67 145 €
Dotation de solidarité rurale (74121)	39 300 €	43 998 €	46 062 €	48 950 €	52 356 €
Dotation nationale de péréquation (74127)	33 815 €	37 301 €	33 571 €	30 580 €	29 609 €
Dotation aux élus locaux (742)	3 030 €	3 033 €	3 129 €	3 031 €	3 284 €

Les autres subventions et participations reçues :

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Prévision 2023
FCTVA (744)	1 533,77 €	622,37 €	1 200,94 €	3 933,07 €	3 300,00 €
Autres communes (frais fonctionnement aux écoles) (74748)	18 890,40 €	19 329,00 €	17 734,53 €	13 486,84 €	24 000,00 €
Fds dép. péréquation TP (74836)	24 672,54 €	26 323,33 €	24 735,12 €		24 262,54 €
Autres attributions (7488)	30 527,32 €	34 290,05 €	25 346,75 €	22 275,28 €	0,00 €

Compte 7488 : En 2023, la participation de la CAF pour le périscolaire sera versée directement à l'OPAL (organisme en charge du périscolaire), cette somme sera directement déduite du montant des prestations (compte 611) de l'OPAL.

4) Les produits de gestion courante (chapitre 75)

Les loyers et charges encaissés par la commune évoluent de la manière suivante :

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Prévision 2023
Loyers (752)	40 407,69 €	48 282,43 €	44 422,87 €	44 291,70 €	40 000,00 €
Charges (7588)	15 044,28 €	14 008,89 €	12 797,50 €	25 580,64 €	31 400,00 €

Les loyers sont revus à la baisse (départ d'un locataire prochainement et remise en état du logement avant de pouvoir le relouer).

Concernant les locations de la salle des fêtes, il faut rester prudent au vu de la conjoncture économique actuelle.

À la suite du passage à la nomenclature M57, le compte 7588 comprend désormais les produits enregistrés en produits exceptionnels divers (remboursement de sinistres, chasse prescrite, ...)

A compter de 2023, le compte 7588 ne comprend plus les charges locatives des logement communaux qui sont dorénavant inscrite au compte 70878.

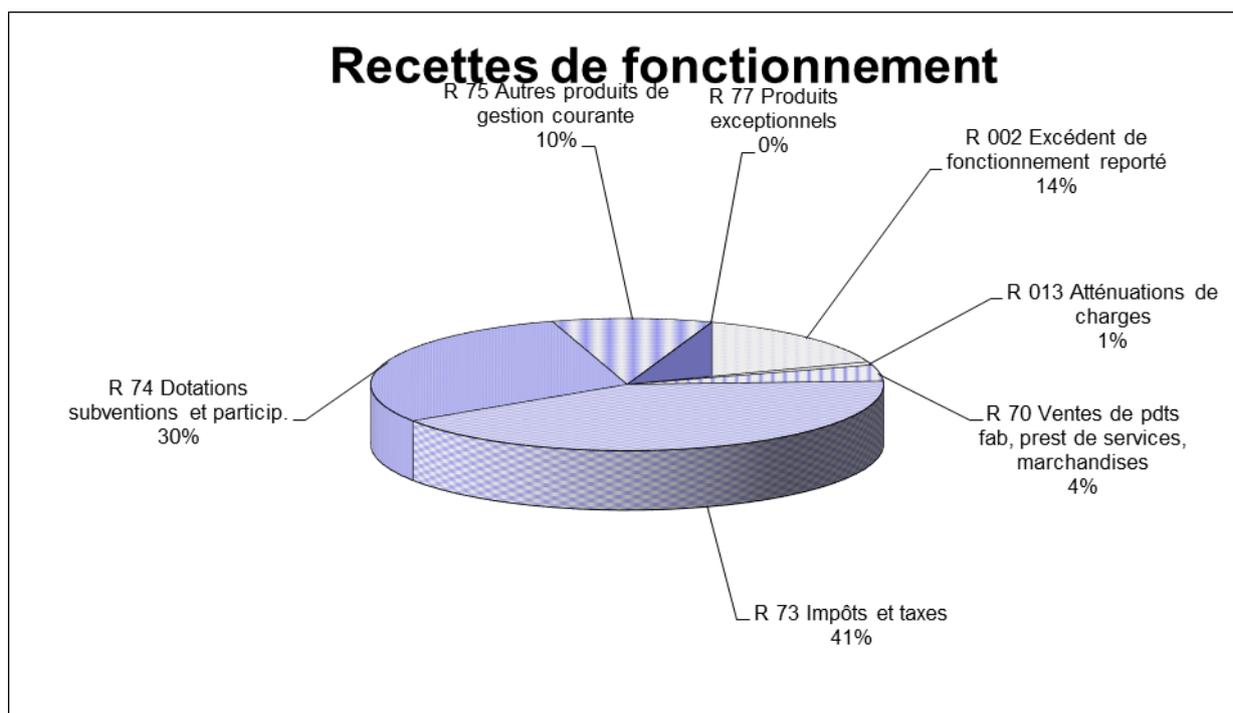
Les prévisions pour le compte 7588 sont revues à la hausse car l'allocation mensuelles perçue de LA POSTE pour l'agence postale est versée sur le compte 7588 depuis janvier 2023.

5) Les recettes exceptionnelles (chapitre 77)

En 2022, la commune a perçu 19 486 € en produits des cessions d'immobilisations du fait de la vente des terrains à M. SCHWAB et M. FORMERY (ces crédits sont inscrits au budget après la réalisation des opérations)

Détail par chapitre

chapters	prévision 2023
R 013 Atténuations de charges	5 800,00 €
R 70 Ventes de pdts fab, prest de services, marchandises	27 960,00 €
R 73 Impôts et taxes	293 735,00 €
R 74 Dotations subventions et particip.	209 490,00 €
R 75 Autres produits de gestion courante	71 400,00 €
R 77 Produits exceptionnels	0,00 €
R 002 Excédent de fonctionnement reporté	99 788,59 €



III) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

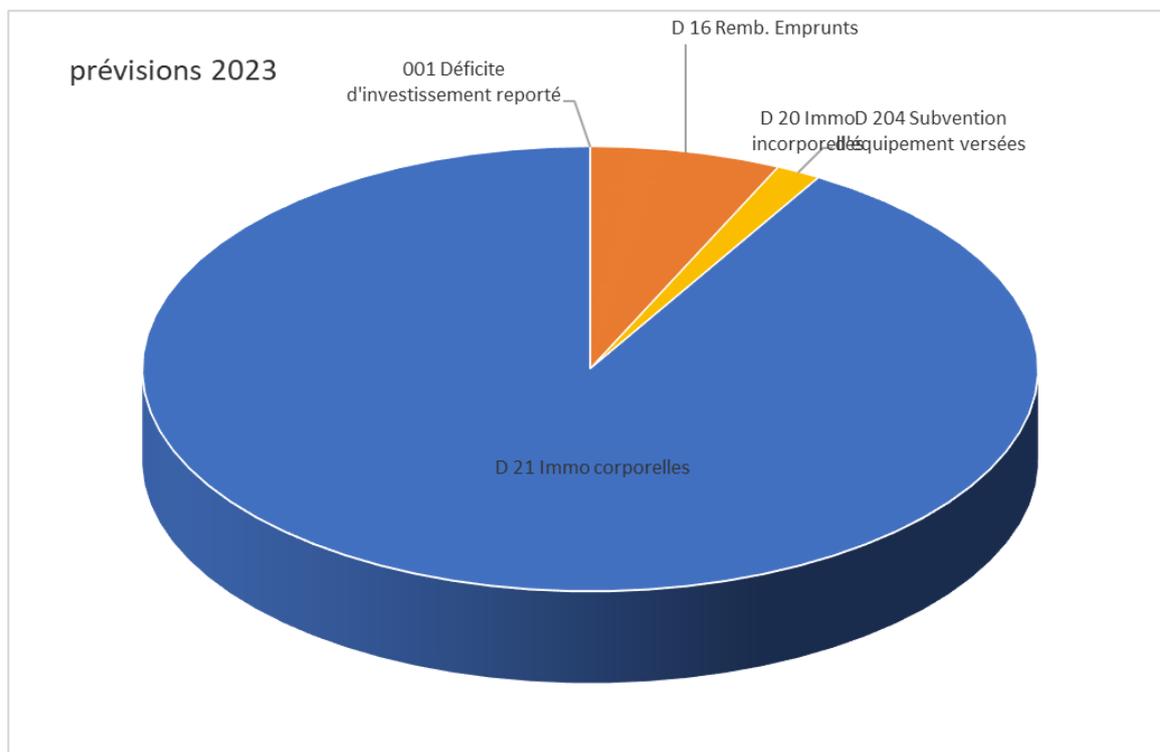
Les investissements programmés en 2023 sont les suivants :

- Travaux de rénovation de l'atelier Municipal :	58 576,43 €
- Enveloppe prévisionnelle pour acquisition de matériel de bureau :	1 194,00 €
- Travaux sylvicoles :	11 800,00 €
- Périscolaire : remplacement des dalles PVC au sol :	21 200,00 €
- Une enveloppe prévisionnelle pour le service technique :	4 000,00 €
- Travaux de restructuration de la Rue de St-Avoid :	1 008 158,00 €
- Travaux de raccordement bornes électriques par ENEDIS :	5 500,00 €
- Travaux de raccordement du 21 b Rue des Jardins par ENEDIS :	5 500,00 €
- Travaux de raccordement d'un coffret pour forains par ENEDIS :	1 400,00 €
- Travaux de viabilisation d'un terrain Rue des Vergers :	9 300,00 €
- Participation de 20 % au SEHF pour la réfection conduite AEP Rue de St-Avoid :	22 200,00 €
- Pose caméras de vidéoprotection :	18 500,00 €
- Extension du parking mairie-agence postale-salle des fêtes :	36 000,00 €
- Réalisation d'un terrain de pétanques	12 000,00 €
- Réalisation de plantations d'arbres et arbustes	28 300,00 €
- Rénovation du chemin du ruisseau (partie 1)	12 000,00 €
- Rénovation du chemin du ruisseau (partie 2)	12 700,00 €
- Clôture CITY STADE au Guering	4 200,00 €

Le montant du capital à rembourser en 2023 est de 93 878,51 € (emprunt de 826 000 € contracté en 2011 + 500 000 € contracté en 2022)

Détail par chapitre

chapitres	prévisions 2023
001 Déficit d'investissement reporté	0,00 €
D 16 Remb. Emprunts	94 480,00 €
D 20 Immo incorporelles	0,00 €
D 204 Subvention d'équipement versées	22 200,00 €
D 21 Immo corporelles	1 253 328,43 €



IV) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont les suivantes :

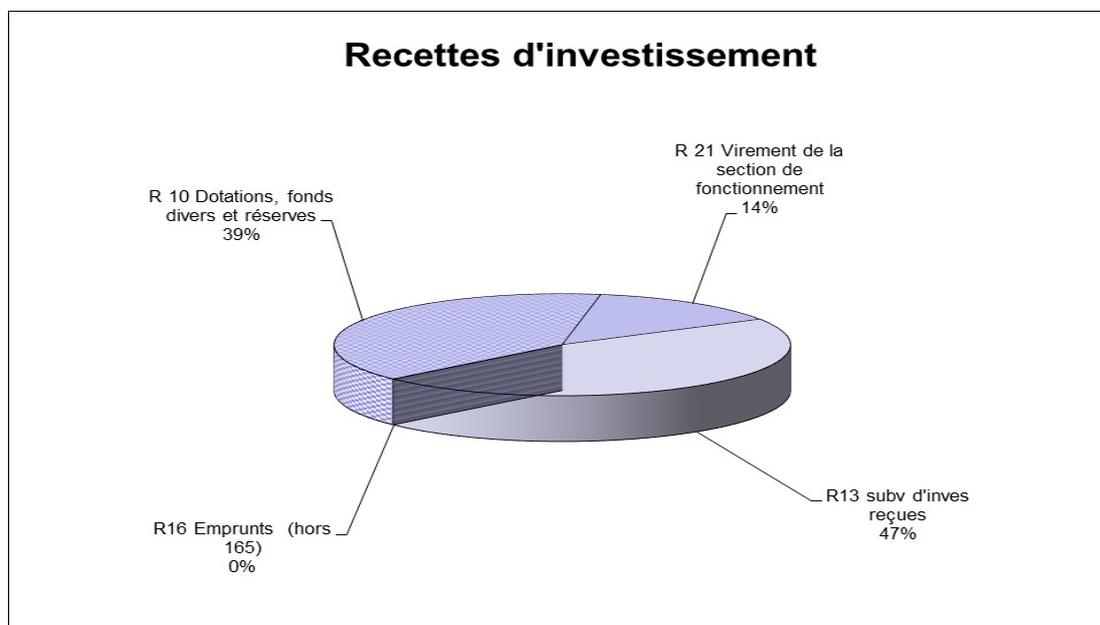
- FCTVA (compte 10222) :	40 800,00 €
- Taxe d'aménagement (compte 10226)	1 500,00 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) :	327 123,54 €
- Le virement de la section de fonctionnement :	130 944,32 €

Subventions notifiées :

- DETR : Rénov. énergétique de l'atelier municipal :	14 644,00 €
- AMBITION MOSELLE restructuration Rue St-Avoid :	200 000,00 €
- DETR Rue de St-Avoid Chemins piétons :	24 627,00 €
- DETR Rue de St-Avoid Aire de recharge véhicules	17 892,00 €
- DETR Rue de St-Avoid Aire covoiturage	6 173,00 €
- DETR Rue de St-Avoid Stationnement devant Ets publics	8 713,00 €
- DETR Rue de St-Avoid Eclairage public	8 000,00 €
- DETR Rue de St-Avoid : Contre-ruelles	15 736,00 €
- REGION : dossier vidéoprotection :	4 352,40 €
- REGION : bornes de recharges	16 000,00 €
- REGION : Rue st-Avoid : amélioration cadre de vie	93 357,00 €
- ORANGE : Rue de St-Avoid : convention d'enfouissement	27 000,00 €

Détail par chapitre

chapitres	prévisions 2023
R13 subv d'inves reçues	436 494,40 €
R16 Emprunts (hors 165)	
R 10 Dotations, fonds divers et réserves	369 423,54 €
R 21 Virement de la section de fonctionnement	130 944,32 €



V) LA GESTION DE LA DETTE

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2023 se répartit de la manière suivante :

➤ Emprunts à taux fixe :

CREDIT MUTUEL :

Montant : 826 000 € a été contracté le 16/11/2011
Taux fixe : 4,45 %
Fin de remboursement : 30/09/2026
Capital restant dû au 31/12/2023 : 211 690,30 €

CREDIT MUTUEL :

Montant : 500 000 € a été contracté le 27/10/2022
Taux fixe : 2,20 %
Fin de remboursement : 30/09/2037
Capital restant dû au 31/12/2023 : 471 540,24 €

Pour 2023,

Le montant du remboursement en capital de la dette est de : 93 878,51 € (chapitre 16)
Le montant du remboursement des intérêts de la dette est de : 21 116,97 € (chapitre 66)